



Achicourt

COMMISSION THEMATIQUE STRATEGIE URBAINE « DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE »

Date :	26 janvier 2022
Heure :	19h
Lieu :	Hôtel de Ville

Ordre du jour

- **Gestion différenciée des espaces verts**
- **Schéma de boisement**
- **Aménagement de la Bassure**
- **Aménagement et plantations au Pré**
- **Fleurissement**
- **Travaux rue Marcel Delis**
- **Travaux d'éclairage public**
- **Démolition de la Goutte de lait (salle Duquesnoy)**
- **Retour sur les illuminations de Noël 2021**
- **Questions diverses**

Gestion différenciée des espaces verts

La Commune dispose de 28 Ha d'espaces verts, dont 10 Ha repris en régie depuis le 1^{er} janvier 2021, suite à la fin du contrat avec La Vie Active. En comprenant les surfaces gérées par la CUA, les habitants d'Achicourt profitent de 40 Ha d'espaces verts publics.

La gestion différenciée est un mode de gestion des espaces verts, plus respectueux de l'environnement, plus écologique et favorise la biodiversité. Les services ont initié ce mode de gestion en 2021 et compte appliquer le plan de gestion en 2022.

La gestion différenciée permet de rationaliser l'entretien des espaces verts et de gérer les espaces en fonction de leur vocation.

Il a été défini quatre secteurs d'application :

1. Les espaces semi-intensifs : l'entretien et la tonte sont exercés très régulièrement.
2. Les espaces avec une gestion semi-naturelle : caractérisés par une diminution de la fauche, de la tonte, de la taille.
3. Les Espaces extensifs : avec une gestion naturelle avec les boisements, prairie, zones humides avec dans la plupart des cas un seul entretien par an.

4. Les Espaces intensifs : où l'entretien est réalisé chaque semaines (terrain de sport, lieu de prestige ou de cérémonies).

M. LEMAIRE précise que les tailles sont effectuées entre le 1^{er} septembre et le 31 mars, pour ne pas perturber les nidifications. Les tailles et les élagages sont en cours ce qui permettra une pousse des végétaux durant la période printemps/été sans gêne pour les usages urbains.

Un habitant demande s'il y a un code prévu pour aucune intervention humaine. M. LEMAIRE précise qu'un seul espace vert, celui du Pré, fera l'objet d'une intervention humaine strictement réduite à une tonte (traçage d'un chemin de promenade) et à un fauchage tardif. La création d'un espace naturel auto-régulé (sauf nécessité) à cet endroit est un objectif. Un cinquième code peut effectivement être ajouté au plan de gestion avec comme intitulé « espace naturel avec intervention humaine très restreinte »

il est également proposé une communication par tous médias, pour expliquer et bien faire comprendre les enjeux de la gestion différenciée afin d'obtenir l'adhésion de la population.

Schéma de boisement

Plus les années passent, et plus les habitants accordent de l'importance à la présence d'arbres dans la commune.

Bien plus qu'un simple coin de verdure habillant les parcs et bordant les rues, ces plantations sont perçues comme un facteur d'épanouissement, une condition du bien-être en milieu urbanisé.

Le projet consiste à la plantation d'arbres dans les espaces verts et dans des espaces plus urbanisés de notre commune.

Sur le long terme, ces arbres et arbustes permettront de lutter contre l'érosion des sols et de proposer un vrai lieu d'accueil et d'apaisement, ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les habitants.

Ce projet concerne plusieurs sites et représente une surface d'environ 40 000 m² et 246 arbres à planter sur le territoire de la commune.

Pour ce projet, la commune d'Achicourt choisira des espèces locales et adaptées aux conditions de sol des sites.

La commune associera les habitants, les régies de quartiers et les écoles pour la réalisation des plantations. Une action pédagogique spécifique peut être développée pour le public scolaire.

La commune s'engage à pérenniser cette action sur plusieurs années. Les plantations seront réalisées sur plusieurs sites et se transformeront, au fur et à mesure, en lieu de promenade et de visite pédagogique.

Un habitant propose de contacter aussi le lycée agricole de Tilloy pour les opérations de plantation.

M. LEMAIRE précise que le plan de boisement est un projet vivant, sur lequel il invite les membres de la Commission à proposer d'autres sites ou plantations.

Aménagement de la Bassure

Dans le cadre du plan de boisement de la commune, ce projet de plantation concerne des sujets plus grands sur le secteur de la Bassure (20 000m²).

Les arbres et arbustes constituent un point de départ très efficace pour parler de biodiversité.

L'objectif est de lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité et limiter les îlots de chaleur.

Afin d'obtenir un résultat rapide et apporter une structure élégante sur le parc de la Bassure, des sujets plus grands, plus vieux seront plantés.

Pour les pâtures, l'éco-pâturage, en plus de la notion d'entretien des espaces verts, est un véritable vecteur de développement durable avec une réelle plus-value sociale et environnementale pour notre commune.

Afin que ces pâtures profitent aux habitants, il est nécessaire d'y effectuer des entretiens et des transformations.

Les clôtures qui séparent chaque enclos seront remplacées et remises en état. Un accès à la parcelle sera prévu ainsi qu'un point de vision pénétrant dans les pâtures.

Les portails seront fabriqués par le service menuiserie de la Ville.

Ces points de vision permettent d'être plus proche des animaux sans gêner la circulation dans les allées. Les piquet bois seront en châtaignier non traités et un grillage « ursus » progressif galvanisé.

Pour faciliter le croisement des usagers, les clôtures seront repoussées d'environ 1m à l'intérieur des parcelles.

En effet, certains animaux se nourrissent des haies d'aubépines. Les plantations de ces dernières étaient trop proches des clôtures actuelles.

Des nouveaux abris sont en cours d'installation. Plus grand et mieux adaptés, ces abris permettent d'apporter de l'ombre l'été, une protection contre le vent et l'humidité l'hiver. Ils seront équipés de récupérateurs d'eau pour alimenter les abreuvoirs.

Il est rappelé qu'il faut penser à garder un espace pour les animations culturelles avec le positionnement des arbres sur la placette.

M. Lemaire précise que le plan de plantation prend en compte toutes les contraintes techniques et spatiales et notamment un espace suffisamment important pour installer une estrade dédiée entre autres aux activités culturelles

Aménagement et plantations au Pré

Aménagement au Pré :

L'objectif de cette opération est de restaurer et de sécuriser la mare afin de créer un réservoir de biodiversité et de proposer de nouveaux circuits de promenades.

La pose de clôtures autour de la mare permet une sécurisation du site mais surtout de canaliser un circuit de promenade et d'éviter l'accès sur des zones protégées.

Les clôtures se présentent sous forme de ganivelles. Ce sont des clôtures formées par l'assemblage de lattes de bois (châtaignier) séparer les unes des autres et assemblées par des fils de fer galvanisé.

La restauration et l'entretien des milieux naturels nécessitent parfois d'ajouter des installations spécifiques. Dans le cas de notre commune, le platelage existant doit être prolongé. Ces aménagements permettent à la fois d'éviter le piétinement des zones à protéger ou de faciliter les déplacements au-dessus de plans d'eau.

Dans notre demande de conception, nous privilégions des essences de bois naturelles pour que le platelage se fonde dans l'espace naturel qu'il occupe.

Ainsi, le prolongement du platelage, permet une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, jusqu'au ponton d'observation. Il permet en outre une fréquentation sans impact direct sur le milieu

Plantation au Pré :

Les zones humides de la commune ont longtemps été exploitées par les activités maraîchères. La remontée de la nappe s'étend au lieu-dit « Le Pré » sur une superficie de 21 000m².

Le principal atout du « Pré », tient au caractère naturel et sauvage du site.

La parcelle proposée convient au plan de reboisement et permet également la création d'un espace de promenade supplémentaire sur environ 3700 m².

L'objectif principal de cette opération est de créer une petite zone boisée avec des essences d'arbres adaptés au milieu humide. Ces plantations sont accompagnées par la création d'un chemin afin de proposer un vrai lieu d'accueil et d'apaisement.

Il est possible de jouer sur les hauteurs de fauche et de tonte pour créer des ambiances différentes. Les allées fréquemment empruntées se prêtent particulièrement bien à ces esthétismes différents et naturels, avec des zones tondues plus court pour créer des bordures de prairie ou des allées de promenades.

Avec l'appui technique de la Communauté Urbaine d'Arras, la commune d'Achicourt choisira des espèces locales et adaptées aux conditions de sols.

Les sujets :

- Saule Blanc (Salix Alba) x7

- Chêne pédonculé (Quercus Robur) x4
- Aulnes Glutineux (Alnus Glutinosa) x5
- Bouleau Verruqueux (Betula Pendula) x4
- Saules issu de bouturage x12

Ces plantations permettent de mettre en valeur les richesses du site et favorisent l'intégration d'un chemin de promenade.

Il est aussi proposé d'agrandir la mare ce qui ouvre un échange sur les zones humides et leur rôle écosystémique. M. Lemaire informe les membres de la commission sur le dépôt, par la direction de l'Aménagement, d'un dossier de candidature suite à un appel à manifestation d'intérêt : réhabilitation des zones humides initié par le SAGE Scarpe Amont.

M. Lemaire rappelle que la mare, dans son projet initial, est destiné à la pédagogie.

M. LEMAIRE informe de la création d'un fonds spécial CUA pour financer à 40 % les projets, limité à 20000 € par Commune. La CUA disposera d'une enveloppe de 300 000 € sur le mandat.

*Suite à une autre question, M. Lemaire précise que le nombre d'arbres à planter s'entend **net**. Les arbres abattus, pour des raisons sanitaires, seront compensés sur un rapport de 1 pour 2 (un arbre abattu/deux arbres plantés).*

Fleurissement

Les services ont établi un projet de fleurissement pour revoir la composition de certains massifs et mettre en valeur quelques espaces verts, en 2022.

Créations de massifs fleuris :

- Parc de la Tourelle
- Plantation mécanisée de bulbes (100 U/m²) : parc de la Tourelle, la Bassure, rue Alfred Gondry, rue de Moulins, coût 11 000 €.

Déplacement de jardinières route de Bucquoy carrefour rue Pierre Curie vers la place Jean Jaurès et le giratoire rue de Lyon / route de Bucquoy

Améliorations et mises en valeur de parterres fleuris et d'espaces verts :

- Rond-point des Anciens Combattants
- Engazonnement : écoles Léopold Bernard, Jean Macé primaire, Michel Darras, rue Edmond Souart, chemin rue de Lyon/rue de Metz, avenue Emile Duquesnoy

Le budget de la Commune pour le fleurissement est porté à 25000 €.

Un habitant souhaite que la visibilité soit dégagée au niveau du giratoire de la rue des Acacias, en coupant au plus bas les arbustes de l'anneau.

M. LEMAIRE répond que le gain en visibilité entraîne généralement une augmentation de la vitesse des véhicules. Néanmoins, une attention particulière sera apportée sur un développement trop volumétrique des végétaux qui pourraient entraver le trafic.

Travaux rue Marcel Delis

Le projet d'aménagement concernant la 2^{ème} tranche de travaux a été revu. La Municipalité a voulu intégrer une plantation d'arbre et revoir les aménagements pour sécuriser la circulation et le stationnement. Les passages piétons seront soulignés d'une lumière bleue.

De plus, il était souhaité de mettre en valeur cette entrée de Ville en revoyant la conception du parking en bas de la rue et garder un espace pour la création d'un parterre fleuri. Le revêtement du parking sera en pavés infiltrants. Des prises illuminations sont prévues sur les futurs lampadaires.

Les Elus sont venus à la rencontre des riverains pour présenter le projet modifié.

Un permis d'aménager a été déposé sur les parcelles des anciennes maisons « Bracq ». Il concerne la construction de 20 maisons individuelles. Il a donc fallu revoir le plan d'aménagement et des réseaux pour prendre en compte ce projet.

La Ville a en charge l'enfouissement des réseaux. Le marché est confié à la société CITEOS pour un coût de travaux estimé à 232 000 € TTC.

La Communauté Urbaine d'Arras finance la voirie, qui sera réalisé par la société EUROVIA pour un coût de travaux estimé à 260 000 € TTC.

Planning :

Effacement des réseaux :

- Janvier / février 2022 : période de préparation
- Mars / avril : Travaux de génie civil et pose des réseaux
- Mai / juin : intervention des concessionnaires
- Juillet / Août : basculement des branchements, dépose des anciens réseaux et installation des nouveaux candélabres

Voirie : Juillet / Août

Travaux d'éclairage public

Un audit concernant le parc d'éclairage public a été réalisé en 2018.

La Ville possède 1561 lanternes réparties sur 46 armoires de distribution. L'étude a montré que 649 lanternes sont vétustes ou mauvaises.

L'objectif de la Commune est de réduire les consommations d'énergie en renouvelant ces lanternes, avec la technologie LED associée à une variation horaire de puissance (réduction de l'intensité au milieu de la nuit). Le but de ce renouvellement est d'atteindre 70 % d'économie de fonctionnement.

Un premier programme de travaux va être réalisé cette année pour le remplacement de 155 lanternes et de leurs supports.

Cette opération estimée à 216 000 € TTC sera subventionnée par la Fédération Départementale de l'Energie (FDE 62) et la Communauté Urbaine d'Arras, dans le cadre de la transition énergétique. Le cumul de ces subventions peut atteindre 75 % du montant HT des travaux.

Démolition de la Goutte de Lait (salle Duquesnoy)

En 2018, suite à des désordres apparents à la salle Duquesnoy, la Ville a commandé un diagnostic technique concernant l'état de l'immeuble.

Il s'avérait que la salle présentait un danger pour les usagers. Elle fut fermée au public depuis le 22 novembre 2018.

Au mois de novembre, une rencontre avec les Compagnons du Tour de France a confirmé le caractère irrécupérable du bâtiment.

La Ville envisage sa démolition. Le désamiantage et la déconstruction sont estimés à 95 000 € H.T.

Il conviendra de penser à un nouvel équipement pour répondre au besoin de salle de réception dans le quartier du Petit Bapaume.

Un projet est-il prévu en remplacement et à la l'emplacement de la Goutte de Lait ?

M. Lemaire précise que l'urgence est à la démolition afin de sécuriser la zone et les personnes. Actuellement, il n'existe aucun projet à cet emplacement. Le terrain sera engazonné en attendant d'être intégré au périmètre de la réhabilitation du date Camphin.

Retour sur les illuminations de Noël 2021

La Ville a fait l'acquisition de 20 000 € de matériels d'illumination et les services ont remis en état quelques motifs pour améliorer les décorations, en particulier dans le secteur de la Mairie, de la place des Ecoles, du rond-point des Anciens Combattants et du Moulin.

M. LEMAIRE demande l'avis de la Commission sur les efforts réalisés. Pour lui, le mapping sur la façade de la Mairie n'était pas satisfaisant car trop d'éclairage public et trop de fenêtre sur la façade de la mairie.

Il est proposé des ajouts dans le secteur des 4 As.

Un habitant dit que le mapping sur le Moulin et les décorations de la place des Ecoles étaient réussis.

Questions diverses

- est évoqué le souvenir Français pour les soldats enterrés dans les cimetières de la Ville. Il propose la création d'un carré au Cimetière ou derrière le monument aux Morts. Il recherche aussi le corps d'Arthur CATHELAIN, mort pour la France, peut-être enterré avec son épouse.

Ce sujet doit être évoqué avec Mme Warin, dans la Commission concernée.

M. LEMAIRE rappelle aux membres que tous les sujets évoqués peuvent faire l'objet de remarques ou de questions. Il rappelle que d'autres thèmes relatifs aux sous-commissions peuvent être proposés. Il suffit de transmettre ces points par mail.

La séance est levée à 21h20.